

P. Jérôme, procureur général de l'Oratoire, allait régulièrement chaque année passer ses vacances. Il n'eut sans doute pas grande peine à persuader ses cousins de placer leurs enfants dans un collège si peu éloigné de leur résidence.

« J'ai le plaisir, écrivait-il le 5 août 1727 au R. P. Cavel-
« lier, d'envoyer à votre Académie, qui m'est si chère, un
« de mes petits cousins, *Alexandre-François de Murard de*
« *Neuville*. Il est âgé de huit ans (1). J'espère qu'il nous
« procurera plus de satisfaction que Guillaume, et que vous
« donnerez à cet enfant les mêmes soins, dont mes frères
« furent entourés (2). »

« D'une grande intelligence, mais ne travaillant que lorsqu'il
« que cela lui plaît, ce qui n'arrive pas souvent ; » telle était
la note finale du régent, le P. Maille. Les places avaient
été mauvaises toute l'année, l'examen de passage plus défec-
tueux encore, Alexandre dut redoubler sa sixième et rester
au collège les vacances entières.

« A Juilly, on devra donc désormais se méfier des de
« Murard ? écrivit le P. Jérôme à son cousin. Je veux bien
« te permettre de prendre les leçons du maître écrivain,
« mais à partir d'avril, quand tu auras fait tes preuves. Tu
« n'étais pas assez sage, Dieu nous a repris ta petite sœur
« hier. »

Ce deuil de famille n'abrégea en rien la punition, qui fut
exécutée dans toute sa rigueur. Les parents se contentèrent

(1) Les registres des inscriptions à la Faculté de Droit portent, en effet, qu'il fut baptisé à Saint-Eustache de Paris le 18 octobre 1719.

(2) Il payait 400 livres, plus 15 livres pour chauffage de l'hiver. On envoyait les notes à M. Batet, chez M. de Sainte-Maure, rue de la Justienne, à Paris.